



Règlement de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Trébeurden gérée par l'association L'IMAGIN'R

DISPOSITIONS GENERALES

Missions de la Bibliothèque

La Bibliothèque Municipale est un service public ouvert à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public.

Vous y trouverez des romans, des documentaires, des policiers, des bandes dessinées, des livres pour la jeunesse, des revues.

Les bénévoles de la Bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la Bibliothèque.

Accès à la Bibliothèque

L'accès à la Bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits.

Les horaires d'ouverture sont affichés de manière lisible à l'entrée de la Bibliothèque et font l'objet d'un document indépendant.

INSCRIPTION ET PRÊT

Le montant des droits à acquitter est déterminé chaque année par le Conseil d'Administration de l'association L'IMAGIN'R, puis proposé au Conseil Municipal pour validation. Actuellement, l'inscription et le prêt sont gratuits.

Inscription

Chaque usager doit remplir une fiche d'inscription.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite de leurs parents.

L'emprunt de document à titre individuel est soumis à une inscription renouvelable chaque année de date à date.

Une caution de 40 euros est demandée aux personnes ne résidant pas dans la commune toute l'année (estivants).

Prêt

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur (ou parents).

Le lecteur est responsable des livres et documents qu'il emprunte. En cas de retard ou de dommages dans leur restitution, la Bibliothèque pourra prendre toutes dispositions : rappels, suspension du droit de prêt et de consultation.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur ou remboursé au prix d'achat tel qu'il apparaît à l'inventaire.

REGLES D'USAGE

Il est demandé aux usagers de respecter le calme et le silence à l'intérieur des locaux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans la bibliothèque, sauf animation expressément organisée par les bibliothécaires.

Il est interdit d'introduire des objets dangereux et d'entrer avec des animaux, à l'exception des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées.

Les usagers sont responsables de leurs effets personnels. La Bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents. Le personnel de la Bibliothèque les accueille, les conseille mais est dégage de toute responsabilité en cas de défaut de surveillance de la part de l'accompagnateur.



Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Les bénévoles de la Bibliothèque sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

A Trébeurden, le 27 février 2023

